VILLE DE DEUX-MONTAGNES

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025, 2026, 2027

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **12 décembre 2024 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2025 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **12 décembre 2024 à 19h15**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027 et le budget 2025.

Deux-Montagnes, ce 28 novembre 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques